

# Conditions générales de vente

## Formations

### **Désignation**

L'association Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 102 rue des Solidarités - 54320 MAXÉVILLE.

La Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est met en place et dispense des formations inter et intra structure, sur l'ensemble du territoire régional, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est pour le compte d'un client.

Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### **Devis et attestation**

Pour chaque formation, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est s'engage à fournir un devis au client s'il en fait la demande. Ce dernier est tenu de retourner à la Fédération un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention sera établie entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est, l'OPCO ou le client.

La convention de formation est déclenchée une fois que la liste des inscrits a été validée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est.

Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou sa structure n'aura, en aucun cas, valeur d'annulation de l'inscription.

L'organisme de formation adresse au client, à l'issue de la formation et sous réserve du règlement, une attestation de présence (certificat de réalisation), ainsi que des feuilles d'émargement sur demande.

### **Modalités d'inscription**

Les inscriptions sont confirmées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

L'inscription du/de la stagiaire ne sera effective qu'à compter de la signature de la convention.

La convention doit être retournée signée à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est au plus tard 12 jours avant le début de la formation, en dehors de ce délai, l'inscription du/de la stagiaire ne sera pas prise en compte.

Une adresse mail par participant.e sera impérativement communiquée à l'organisme de formation afin de pouvoir adresser la convocation, les supports pédagogiques, le livret de formation, les évaluations et les attestations de formation au/à la stagiaire.

En l'absence de prise en charge de la formation par un organisme collecteur paritaire agréé (OPCO), le client est de plein droit débiteur de l'ensemble du coût de la formation.

L'organisme de formation fait parvenir la facture et la convocation précisant le lieu du stage, ses horaires de début et de fin ainsi que le programme et toutes les informations pratiques nécessaires.

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros. Ils comprennent tous les coûts pédagogiques et logistiques de la formation.

Les frais de déplacements, hébergement, repas des stagiaires restent à la charge du client.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il ou elle doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. **Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.**

Dans le cas où la Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

Toute formation commencée est due, même si le.la participant.e ne s'est pas présenté.e.

Le client peut annuler une séance de formation, en le formulant par e-mail à l'adresse : formation@fasge.eu et si nécessaire par courrier (102 rue des Solidarités - 54320 MAXÉVILLE) :

- Sans pénalité, en formulant la demande au plus tard 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation ;
- Avec une pénalité de 90%, en formulant la demande moins de 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation.

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, d'aménager le contenu du programme ou le choix des formateur.rice.s et intervenant.e.s, sans conséquence sur les obligations du client.

L'organisme de formation peut être amené, en raison du nombre d'inscrit.e.s, à reporter, dédoubler ou annuler la formation en informant le client dans un délai de 15 jours calendaires avant le début de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En cas de maladie aucun frais ne sera facturé sur envoi d'un justificatif écrit. Si le.la stagiaire indisponible est remplacé par un autre salarié, la FAS Grand Est ne facturera pas de frais mais il convient dans ce cas d'aviser la FAS Grand Est le plus rapidement possible.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le.la client.e, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

## **Programme des formations**

S'il, si elle le juge nécessaire, l'intervenant, te pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Règlement général sur la protection des données**

Pour les besoins administratifs des inscriptions ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle la Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est collecte les informations fournies au moment de l'inscription pour une durée de 20 ans après la fin de la formation.

L'association s'engage à ne les communiquer à aucun tiers.

Le client peut exercer son droit de consultation, modification ou suppression par email à [formation@fasge.eu](mailto:formation@fasge.eu)

En vertu de la loi 2018-493 du 25 mai 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD), en remplissant le formulaire d'inscription et en signant la convention de formation, le client accepte expressément que l'association collecte, traite, stocke et utilise les informations personnelles qu'il lui donne.

Le client peut exercer ses droits de modification et de suppression de ses données en s'adressant à [formation@fasge.eu](mailto:formation@fasge.eu)

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

La Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est s'implique dans l'accessibilité des personnes en situation de handicap afin de garantir l'égalité des droits et des chances dans la formation professionnelle continue.

Elle s'engage à ce titre, à proposer un entretien avant l'entrée en formation à toute personne qui, en raison d'une difficulté ou d'une situation de handicap, en manifesterait le besoin afin d'aborder les possibilités d'adaptation de l'organisation de la formation.

Pour toute demande, veuillez-vous adresser au.à la référent.e handicap à l'adresse suivante :  
[formation@fasge.eu](mailto:formation@fasge.eu)

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents.

**La participation aux formations exige l'implication totale des conditions générales de vente par le client.**

### **Réclamations**

Si malgré toute l'attention que nous avons portée pour vous proposer une formation de qualité, vous n'êtes pas satisfait ou si vous avez constaté des dysfonctionnements, nous restons à votre disposition pour en échanger.

Pour cela, merci de contacter la Fédération régionale dans les 15 jours suivant la fin de la formation :

- Par mail : [formation@fasge.eu](mailto:formation@fasge.eu)
- Un formulaire de réclamation est disponible [ici](#)

Nous échangerons ensemble afin d'identifier des pistes d'amélioration pour nos prochaines formations.